

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 21 janvier 2016

Publié le 29 janvier 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Ecologie urbaine - Rapport de situation du Grand Dijon en matière de développement durable

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 obligent les collectivités locales de plus de 50 000 habitants à élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Communauté urbaine à taille humaine, le Grand Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

L'objectif de ce rapport était de faire évoluer le document afin de prendre en compte les recommandations faites par la cour régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité de janvier 2014 à juin 2015. Il est construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi grenelle et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique

Objectifs fixés par le Grand Dijon :

Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2020 en priorisant l'action autour des grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre que sont les déplacements de personnes, la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat et le patrimoine de la collectivité et le développement des énergies renouvelables.

Actions phares :

- le Grand Dijon a reçu lors des assises de l'énergie, en janvier 2015, le label Européen Cit'ergie qui récompense les collectivités ambitieuses en matière de politique énergétique ;
- En février 2015, le Grand Dijon est lauréat de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ;
- La fin d'année 2015 a été marquée par l'accueil à Paris de la Cop 21. Ce fut l'occasion pour le Grand Dijon de réaffirmer ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de sensibiliser les habitants à ces enjeux.

Les perspectives :

L'objectif pour le Grand Dijon est de poursuivre la dynamique mise en place qui fait de la collectivité une référence en matière d'écologie urbaine. La révision du plan climat énergie territoriale qui sera lancée en 2017 sera l'occasion de se fixer de nouveaux objectifs à l'horizon 2030 dans la continuité de tout ce qui a été engagé, prenant ainsi en compte les nouveaux objectifs européens et nationaux.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectifs fixés par le Grand Dijon :

Favoriser la biodiversité en ville par la réalisation de la maille verte et bleue et la mise en place d'un observatoire participatif et culturel de la biodiversité urbaine.

Travailler à la réduction de la présence de pesticides et de nitrates en concertation avec les acteurs locaux dont les pratiques sont susceptibles d'impacter la ressource en eau.

Gérer les eaux pluviales sur le territoire par la réalisation d'avis au moment de l'instruction des permis de construire, par l'entretien des réseaux d'assainissement, par la réalisation d'une convention de rejet pour les industriels de ZAE et par la mise en œuvre opérationnelle des réseaux neufs.

Promouvoir l'eau du robinet via des actions de communication et de sensibilisation.

Réduire de 7% la production de déchets à la source d'ici 2015 par la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets.

Tendre vers l'objectif zéro déchet non valorisés par la mise en œuvre d'actions favorisant le tri des déchets.

Actions phares :

- Le Grand Dijon a accueilli, en juin 2015, les 5^{ème} Assises Nationales de la biodiversité qui ont mobilisé plus de 700 personnes.

- Le Grand Dijon est lauréat en 2015, de l'appel à projet Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet (ZGZD).

Les perspectives :

En 2016, le Grand Dijon poursuit la dynamique mise en place sur le territoire de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources avec notamment : la poursuite de la prise en compte de la biodiversité notamment au travers de la maille verte et bleue, la poursuite des actions dans le domaine des déchets avec notamment le déploiement du dispositif de compostage partagé et la réalisation du bilan du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), ainsi que la mise en place d'actions concertées pour réduire les pressions sur les captages et redonner à la ressource en eau la qualité nécessaire à son exploitation.

Finalité 3 et 4 : Epanouissement de tous les êtres humains et cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Objectifs fixés par le Grand Dijon :

Favoriser l'accès aux besoins essentiels pour tous : l'accès à l'eau, au logement, aux transports en commun et la réussite éducative des enfants.

Favoriser l'insertion et l'emploi local au travers notamment du soutien à la maison de l'emploi, l'appui à la mission locale ainsi que le portage des clauses d'insertion et la conduite d'actions au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et du Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS).

Action phare :

- Signature, en juillet 2015, du nouveau Contrat de Ville 2015-2020. Il vise à réduire les inégalités économiques, sociales et urbaines entre les territoires au sein du Grand Dijon.

Perspectives :

Le Grand Dijon a été retenu dans le cadre du projet d'expérimentation pour favoriser l'accès à l'eau. Il comprend trois grands axes : l'instauration d'un tarif progressif modulé, l'augmentation du montant maximal de la subvention attribuée au FSL et le versement d'aides pour l'accès à l'eau. 2016 sera aussi marqué par la mise en œuvre du Contrat de Ville récemment signé.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Objectifs fixés par le Grand Dijon :

Développer l'économie sociale et solidaire en favorisant la création d'activités et d'emplois, en soutenant l'ingénierie de projets, en accompagnant et développant les actions innovantes.

Accompagner le développement des activités économiques locales et la promotion d'un développement économique durable par l'accompagnement de projets tels que la Cité de l'Autre Economie, Eurêcook, la mise en place d'une charte des commerçants écoresponsables ainsi que le développement d'éco-parcs d'activités.

Favoriser le développement de l'agriculture périurbaine de proximité engagée avec l'acquisition du domaine de la Cras.

Eduquer les habitants aux enjeux environnementaux et au développement durable au travers de l'action menée par Latitude 21, la maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon.

Actions phares :

- Lancement de la réalisation de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin qui ouvrira ses portes en 2018. Ce projet s'inscrit dans le cadre du classement, en 2010, du « repas gastronomique des Français » au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

- Inscription, le 4 juillet 2015, des Climats du Vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Perspectives :

Pour le Grand Dijon, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place au travers des grands projets structurants tout en maintenant la réalisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable portées par le Grand Dijon.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** le rapport de situation en matière de développement durable du Grand Dijon.